

destiné aux centres sidérurgiques américains situés sur les bords des lacs Erié et Michigan et aux aciéries en bordure du lac Ontario. Dans la section de Welland, le trafic du minerai de fer est mieux reparti: 12.5 millions de tonnes, soit 77 p. 100, ont transité en amont et 3.6 millions de tonnes, soit 23 p. 100 en aval. Le minerai acheminé en amont et passant par la section de Welland est actuellement celui qui passe aussi par la section du Saint-Laurent, sauf 2.3 millions de tonnes déchargées à Hamilton sur le bord du lac Ontario, en 1970. La quantité plus faible de minerai circulant en aval dans la section de Welland provient du lac Supérieur et est destiné aux aciéries du lac Ontario qui consomment aussi le minerai du Québec et du Labrador.

Le minerai de fer circulant sur la Voie maritime est transporté sur de gros navires de lac ayant jusqu'à 26 pieds de tirant d'eau et pouvant transporter jusqu'à 30,000 tonnes de minerai. Ce moyen de transport du minerai est bien différent des méthodes utilisées avant l'ouverture de la Voie maritime, en 1959. Le minerai acheminé par les canaux peu profonds du fleuve devait être transbordé en amont de Montréal sur des petits navires d'une capacité d'environ 2,000 tonnes et conçus pour le transport fluvial.

Un des facteurs les plus favorables à la position concurrentielle de la Voie maritime relativement au transport du minerai du Québec et du Labrador est le voyage de retour en charge; les navires qui transportent le minerai de fer provenant des mines du Québec et du Labrador et destiné aux aciéries des Grands lacs sont immédiatement rechargés de grain à destination des ports de transbordement du bas Saint-Laurent.

Jusqu'à présent cette année, le trafic du minerai de fer a été légèrement moins élevé qu'en 1970, particulièrement à cause de l'ouverture tardive de la navigation. A la fin du mois d'août, on enregistrait des baisses de 17 p. 100 dans la section Montréal-lac Ontario et de 21 p. 100 dans la section de Welland par rapport au trafic de l'an dernier pour la même période. Cependant, on s'attend à ce que cet écart diminue au cours des prochains mois, car les consommateurs de minerai commenceront alors à se constituer les stocks requis pour la production des mois d'hiver.

LES ÉCHANGES CULTURELS DU CONSEIL DES ARTS

En plus de subventionner, dans le cadre de ses propres programmes, les travaux de nombreux Canadiens qui étudient ou font des recherches à l'étranger, le Conseil des Arts du Canada participe à la mise en oeuvre des programmes d'échanges établis en vertu d'accords culturels entre le Gouvernement du Canada et certains pays étrangers.

Pour l'exercice 1970-1971, le ministère des

Affaires extérieures a remis \$810,000 au Conseil des Arts pour la mise en oeuvre du programme d'échanges culturels avec la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse.

Ce programme comporte, d'une part, l'octroi de subventions aux universités et aux institutions culturelles canadiennes pour leur permettre de faire venir des pays susnommés des universitaires, des conférenciers et des artistes éminents, et, d'autre part, l'attribution de bourses à des citoyens de ces pays qui désirent venir faire des études universitaires supérieures ou de la recherche au Canada. Les subventions offertes aux universités canadiennes, d'une valeur globale de \$120,000, leur ont permis de faire venir 58 universitaires et écrivains européens: 11 de Belgique, 38 de France, deux d'Italie, deux des Pays-Bas, trois de la République fédérale d'Allemagne et deux de Suisse. De plus, les institutions culturelles canadiennes ont reçu \$19,150 pour subventionner des visites d'artistes: neuf de France, deux de Belgique, un de la République fédérale d'Allemagne et deux de Suisse. Le nombre de bourses accordées s'est élevé à 178, dont 10 en Belgique, 121 en France, 13 en Allemagne, 12 en Italie, 10 aux Pays-Bas et 12 en Suisse.

Depuis le mois de janvier 1970, l'accord culturel entre le Gouvernement du Canada et celui de la France prévoit des échanges de scientifiques et de chercheurs, ainsi que diverses formes de coopération entre les universitaires et les institutions scientifiques des deux pays, dans des domaines comme l'information et l'accès à la documentation scientifique. Ces dispositions, qui s'appliquaient déjà aux sciences naturelles en vertu de l'ancien accord, ont été étendues aux domaines des humanités et des sciences sociales. Dans ces domaines, la mise en oeuvre de l'accord est confiée au Conseil des Arts en ce qui concerne la partie canadienne, les frais du programme étant assumés par le ministère des Affaires extérieures sur le budget mentionné ci-dessus. Les nouvelles dispositions ont permis à huit chercheurs français de venir au Canada, et à six Canadiens de se rendre en France.

INSTITUT CULTUREL CANADIEN DE ROME

Créé par le Gouvernement du Canada en 1966, l'Institut culturel canadien de Rome a pour mission de favoriser les échanges et de renforcer les liens culturels entre le Canada et l'Italie. Son action est financée par les revenus d'un fonds d'environ \$500,000 en valeurs italiennes. Le Conseil des Arts participe étroitement à l'élaboration et à la mise en oeuvre de son programme.

En 1970, l'Institut a offert des bourses de \$18,000 chacune à trois universitaires canadiens éminents pour leur permettre de faire un séjour d'environ un an en Italie: M. Abraham Rogatnick, de l'Université de Colombie-Britannique, M. E. Togo Salmon, de l'Université McMaster, et M. Norman P. Zacour, de l'Université de Toronto.